

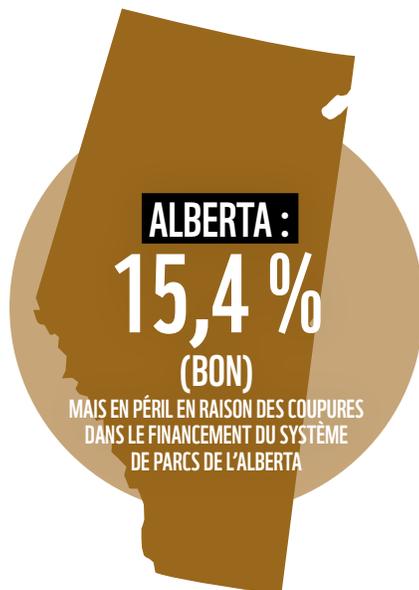


PRAIRIES

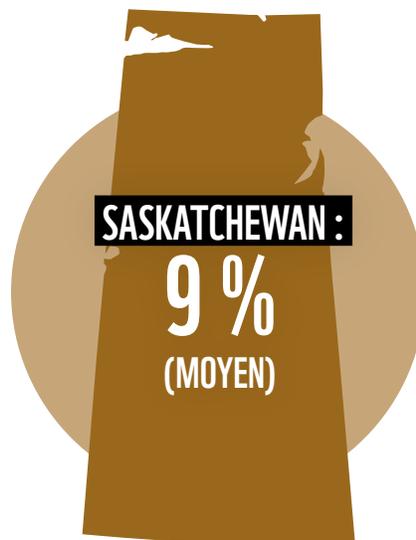
Principales menaces : La perte d'habitats a été la plus importante menace pour les espèces de la région, alors que 80 % des prairies herbeuses ont été converties en vue d'un usage agricole intensif.

La rétrogradation (diminution des restrictions légales), la réduction de la taille et le déclassement (perte de protection légale) constituent également une menace pour les aires protégées. Le gouvernement de l'Alberta a annoncé récemment la fin ou la privatisation de la gestion de plus du tiers des sites du système de parcs provinciaux de la province. Le désinvestissement dans les parcs met en péril quelques-unes de ces zones en compromettant leur valeur pour la conservation.

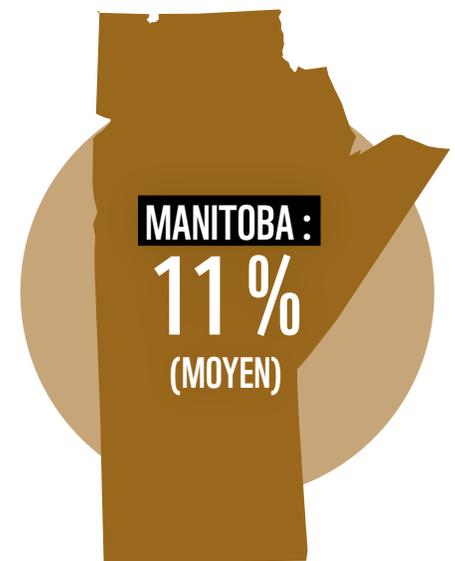
AIRES PROTÉGÉES ET DE CONSERVATION :



L'Alberta est un excellent exemple d'une région qui a réussi à atteindre ses objectifs de protection par zone, mais qui n'a pas réussi à protéger des zones essentielles au soutien et au rétablissement des espèces en voie de disparition.



Bien que la Saskatchewan compte plusieurs petites aires protégées dispersées dans le sud de la province qui favorisent la représentation écologique, celles-ci ne sont pas très bien connectées les unes aux autres et ne sont pas assez vastes pour assurer une saine biodiversité.



Le Manitoba accuse un retard par rapport aux autres provinces en ce qui a trait à la création d'aires protégées. L'établissement de grandes aires protégées dans la forêt boréale et dans la prairie renforcerait la représentation écologique et serait bénéfique pour les espèces en péril.

ESPÈCES :



© Lindsay Ohlert



© Shutterstock

CHEVÊCHE DES TERRIERS

Situation de l'espèce selon l'UICN : Préoccupation mineure

Situation de l'espèce selon le COSEPAC :

En voie de disparition

La chevêche des terriers, qui niche dans des terriers abandonnés de petits mammifères, comme des chiens de prairie, des spermophiles et des blaireaux, a été confrontée à la perte d'habitat et à la dégradation de ses prairies indigènes, des facteurs qui ont été accompagnés par un déclin des populations de petits mammifères et une baisse du nombre de terriers convenables. **En plus de la perte d'habitats, des menaces nouvelles et émergentes accentuent le déclin des populations**, notamment une diminution de la jachère d'été des terres cultivées au Canada. Les tempêtes et les inondations causées par le dérèglement climatique, les collisions avec des véhicules, la prédation et une baisse de la disponibilité des proies en raison des contaminants présents dans l'environnement sont également à blâmer.



© Shutterstock

GRUE BLANCHE

Situation de l'espèce selon l'UICN : Menacée

Situation de l'espèce selon le COSEPAC :

En voie de disparition

Au début du 20^e siècle, la population de grue blanche avait chuté à 14 individus à peine, principalement en raison de la perte d'habitats. En 1922, le parc national du Canada Wood Buffalo (PNWB) a été créé pour assurer la protection du bison des bois, mais l'ensemble de l'aire de reproduction de la grue blanche a été incidemment inclus dans les limites du parc, qui s'étend sur 4,2 millions d'hectares dans les Territoires du Nord-Ouest et en Alberta. En 1937, le refuge faunique d'Aransas, au Texas, a également été créé comme refuge pour les oiseaux migrateurs. **Puisque les aires de reproduction et d'hivernage de la grue blanche étaient protégées, la population a connu un rebond**, particulièrement depuis la fin des années 1980. Elle s'établit maintenant à quelque 500 individus.

CYGNE TROMPETTE

Situation de l'espèce selon l'UICN :

Préoccupation mineure

Situation de l'espèce selon le COSEPAC :

Non en péril

Au début des années 1930, le cygne trompette était considéré comme disparu au Canada en raison de la chasse et de la perte d'habitats. Pour renverser la tendance, des environnementalistes et les gouvernements ont mis en œuvre rapidement d'importantes mesures de conservation pour favoriser le rétablissement de la population, notamment par l'acquisition de terrains, l'élaboration de plans de gestion, l'application de lois et règlements, la sensibilisation du public, et l'élevage en captivité et la réintroduction en milieu sauvage. De plus, l'élaboration et la mise en œuvre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine a favorisé la conservation et la restauration de milieux humides et d'autres habitats importants pour la sauvagine, y compris le cygne trompette.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE :

Aidez à la restauration des habitats. Étant donné que 80 % des prairies herbeuses de la région ont été converties, la restauration des écosystèmes est nécessaire afin de freiner la dégradation et la perte de ceux-ci. Des solutions climatiques basées sur la nature, comme la création d'aires protégées et la restauration d'écosystèmes, peuvent contribuer à freiner la disparition d'espèces en remédiant à plusieurs menaces à la biodiversité, tout en réduisant les effets du dérèglement climatique grâce à la séquestration de carbone dans les écosystèmes naturels.



Pour que la nature, les espèces et les humains cohabitent en harmonie.

wwf.ca/fr

Le WWF-Canada, organisme national officiel du WWF (Fonds mondial pour la nature), est enregistré au Canada comme organisme de bienfaisance (no 11930 4954 RR0001). Le siège social du WWF est situé à Gland, en Suisse. Le WWF est connu sous le nom de World Wildlife Fund au Canada et aux États-Unis. Toute reproduction, totale ou partielle, de cette publication doit mentionner le titre, le nom de l'éditeur cité plus haut ainsi que la propriété du droit d'auteur : © WWF-Canada (2020). Tous droits réservés.